

# La CCI enquête sur les besoins en formations

Plus de 45 % des chefs d'entreprise ardennais interrogés ont prévu cette année des plans de formations pour leurs salariés. C'est une alternative possible au chômage partiel.

**E**n mars 2009, avec l'AGEFOS-PME et la CGPME, l'observatoire économique de la CCI des Ardennes, a conduit une enquête sur les besoins en formation des entreprises. C'est pour l'heure une alternative possible aux mesures de chômage partiel.

Quelque 435 chefs d'entreprise ardennais, des secteurs industriel, du commerce et des services, employant chacun entre 5 et 100 salariés ont répondu à l'enquête (soit un taux de réponse de 30,4%).

Elle démontre que 45,2% des répondants avaient prévu des formations pour leurs salariés en 2009, principalement sous la forme d'un plan de formation (81,5%). Un chef d'entreprise sur cinq a aussi recours au Droit Individuel à la Formation (DIF). Le contrat de professionnalisation et la période de professionnalisation font partie des dispositifs les moins utilisés par les chefs d'entreprises.

La formation interne constitue le premier « vecteur » de formation dans le commerce, le plus souvent organisée par le siège social des groupes commerciaux ou par les franchises. Elle peut également être assurée par les centrales d'achats ou les fournisseurs.

Les formations réglementaires sont les plus sollicitées (cariste, conducteur nacelle, etc.) par les chefs d'entreprise (un tiers de ceux qui ont prévu des formations en 2009).

Un quart des formations évoquées a trait aux techniques industrielles.

## Le DIF en pleine progression

Les formations vont concerner 2 041 personnes en 2009 pour les seuls répondants à l'enquête. En considérant l'ensemble du panel interrogé, cela représente un volume de 6 780 salariés entrant en formation.

Assez peu de dirigeants (13,2%) modifieraient leur plan de formation si la conjoncture persiste (environ 600

## Le Parrainage de la 23<sup>ème</sup> promotion de l'IFV

L'IFV des Ardennes, depuis sa création en 1986, a reçu le soutien financier de la CCI et du Conseil régional de Champagne-Ardenne, l'institut répondant à un réel besoin des entreprises locales en personnel formé à la fonction commerciale terrain. Le parrainage a pour objectif de permettre à chaque stagiaire d'une nouvelle promotion de trouver auprès d'un ancien diplômé, ayant un parcours professionnel significatif dans la fonction préparée, des conseils et un soutien durant sa formation. Seize anciens ont accepté cette mission le 3 avril à l'occasion du parrainage de la 23<sup>ème</sup> promotion de l'IFV :

- Franck MUSZAK, Agent Commercial • Aurélie FIQUET, Commerciale chez SQUARE HABITAT • Sébastien PECHEUX, Responsable Commercial chez Nice France • Mohamed KHALED, Commercial au sein du groupe COVEMA
- Dorothee YERNAUX, Conseillère Financière à La Poste • Geoffrey ESSE, Commercial chez RENAULT TRUCKS • Bruno GUILLAUME, Technico-Commercial chez AGDP • Thomas VALSESIA, Technico-commercial au Comptoir Général d'électricité • Didier MARTIN, Commercial chez Service Pro 08, • Renaud NICOLAS, Technico-Commercial chez Jeantils Gillet
- Laurent CHAMPENOIS, Responsable d'un magasin FNAC Eveil&Jeux
- Christophe CAOUISSIN, Conseiller Clientèle à la Banque Populaire
- Bruno SONOR, Commercial chez MIKIT • Mathieu LEROUX, Responsable d'Agence ADDECO • Philippe DELHANDHUY, Commercial chez Ardenn Immobilier
- Michaël THIRION, Délégué Commercial chez Saint Gobain Isover



# des entreprises

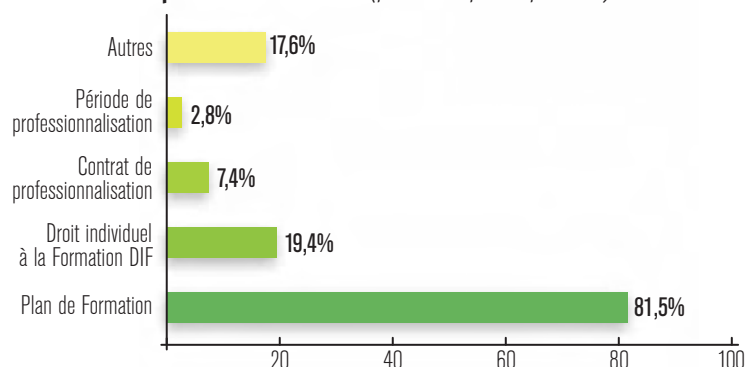
salariés supplémentaires concernés). Pour les dirigeants qui n'ont pas prévu de formations en 2009 (38,1% des établissements interrogés), 31% sont prêts à mettre en place des formations dans l'entreprise. Il s'agit soit d'un plan de formation (71,9%), soit d'un DIF (46,9%).

La progression du DIF s'explique par des actions de communication soutenues sur ce dispositif, notamment auprès des entreprises qui n'ont pas engagé de

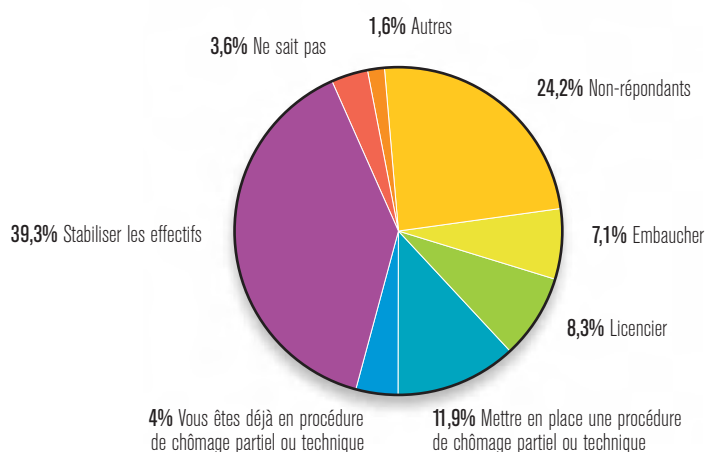
formations dans leurs établissements. Quant à l'emploi, l'heure est au maintien des effectifs (40% des réponses), mais 11,9% des interrogés prévoient une mise au chômage partiel ou technique de leurs salariés si la conjoncture persiste.

Contact : Dorothée Sikouk, tél : 03 24 56 62 42  
mail : dsikouk@ardennes.cci.fr

## Les dispositifs de formation utilisés dans les entreprises ardennaises (plusieurs réponses possibles)



## Les perspectives en matière d'emploi si la conjoncture persiste



## Collecte de la taxe d'apprentissage 2009

Cette année, 1434 dossiers de taxe d'apprentissage ont été traités par la CCI des Ardennes, organisme collecteur par délégation de la CRCI Champagne-Ardenne.

Le montant global de la collecte s'est élevé à 1 505 370€ (contre 1 648 488€ en 2008).

La somme de  
596 461€  
représentant

le fonds de péréquation national et la contribution au développement de l'apprentissage a été reversée au Trésor Public.

Le solde, soit  
908 909€  
a été attribué  
à 258 établissements scolaires  
selon les souhaits exprimés  
par les entreprises redevables de cette taxe.

Cette somme  
a été répartie ainsi :

• 675 313€  
ont été affectés  
à 67 établissements ardennais,

• 166 711€  
à 58 établissements  
champardennais hors Ardennes,

• 66 885€  
à 133 établissements  
hors région  
Champagne-Ardenne.